



# Une oeuvre purement musicale? Analyse de la spiritualité des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie à partir de l'exemple de l'École de musique Vincent-d'Indy

Dominique Laperle

Volume 74, 2008

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1006493ar>  
DOI: <https://doi.org/10.7202/1006493ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société canadienne d'histoire de l'Église catholique

ISSN

1193-199X (print)  
1920-6267 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Laperle, D. (2008). Une oeuvre purement musicale? Analyse de la spiritualité des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie à partir de l'exemple de l'École de musique Vincent-d'Indy. *Études d'histoire religieuse*, 74, 71–92.  
<https://doi.org/10.7202/1006493ar>

Article abstract

The School of music Vincent-d'Indy of the Sisters of the Holy Names of Jesus and Mary (formerly known as the *École supérieure de musique d'Outremont* before 1951) proved to be one of the best school of music of the entire province of Quebec. This great reputation cannot overcome the fact that it was a catholic institution. Therefore, what was the real place of the catholic spirituality through the cursus? By studying the constitutions and *Coutumier*, the superior's circulars, the school's programs and the print books published by the nuns, we can identify the spirituality of this congregation and understand the way in which it was lived and transmitted.

# Une œuvre purement musicale ? Analyse de la spiritualité des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie à partir de l'exemple de l'École de musique Vincent-d'Indy<sup>1</sup>

Dominique Laperle<sup>2</sup>

**Résumé :** L'École de musique Vincent-d'Indy des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie (connue avant 1951 sous le nom d'École supérieure de musique d'Outremont) fut considérée comme l'une des meilleures du genre dans la province de Québec. Cette réputation ne peut passer sous silence le fait qu'il s'agisse d'une institution catholique. Dans la vie scolaire quotidienne, quelle place occupait réellement la spiritualité ? En étudiant les Constitutions, le *Coutumier*, les programmes musicaux, les lettres circulaires et différents imprimés des religieuses, nous pouvons mieux identifier la spiritualité à laquelle se rattache cette communauté et comprendre comment elle l'a vécue et partagée.

**Abstract :** The School of music Vincent-d'Indy of the Sisters of the Holy Names of Jesus and Mary (formerly known as the *École supérieure de musique d'Outremont* before 1951) proved to be one of the best school of music of the entire province of Quebec. This great reputation cannot overcome the fact that it was a catholic institution. Therefore, what was the real place of the catholic spirituality through the cursus ? By studying the constitutions and *Coutumier*, the superior's circulars, the school's programs and the print books published by

---

1. Cet article a bénéficié du soutien du personnel du Service central des archives des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie (SCA SNJM), madame Yvonne Painchaud, sœur Irène Bonenfant, s.n.j.m. et sœur Lucille Potvin, s.n.j.m. Je remercie aussi Rick Van Lier, o.p., pour ses suggestions, Mélanie et Laurie-Anne Nguyen pour la révision linguistique, madame Lucia Ferretti, les membres du comité organisateur du Congrès de la SCHEC tenu à l'Université du Québec à Trois-Rivières (28-29 septembre 2007) de même que les évaluateurs de la revue pour leurs nombreux commentaires. Je dédie cet article à sœur Marie-Paule Provost, s.n.j.m.

2. Dominique Laperle enseigne au Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie et poursuit des études doctorales en histoire à l'Université du Québec à Montréal.

the nuns, we can identify the spirituality of this congregation and understand the way in which it was lived and transmitted.

## Introduction

De la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> à la fin de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, le Québec connaît un renouveau religieux. Plusieurs historiens l'expliquent par une triple conjoncture, soit l'organisation du diocèse de Montréal par monseigneur Ignace Bourget, son titulaire de 1840 à 1876, l'effet profond de la prédication de monseigneur Forbin-Janson de Nancy durant son séjour d'une quinzaine de mois en Amérique du Nord de 1840 à 1841 et l'arrivée massive de congrégations religieuses européennes<sup>3</sup> censées répondre aux besoins spirituels, mais surtout éducatifs, médicaux et sociaux des Canadiens<sup>4</sup>. L'apport des communautés religieuses féminines locales n'est pas à négliger non plus. Sous les auspices de monseigneur Bourget, apparaissent successivement les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie (1843), les Sœurs de la Providence (1843), les Sœurs de la Miséricorde (1848) et de Sainte-Anne (1850). La première citée, celle des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie (SNJM), fondée à Longueuil en 1843 par Mère Marie-Rose (Eulalie Durocher) et spécialisée en éducation, va connaître une expansion dans la vallée laurentienne ainsi que sur l'île de Montréal, puis va essaimer à travers l'Amérique du Nord, l'Afrique et l'Asie<sup>5</sup>. Les SNJM vont se lancer dans une multitude de fondations scolaires de niveau primaire. Avec les années, face à la concurrence des autres communautés enseignantes, elles hausseront constamment le niveau de formation offert, multiplieront les cursus scolaires et couvriront tous les niveaux d'éducation, du jardin d'enfant à l'université, en passant par les grands pensionnats et les écoles spécialisées.

L'historiographie québécoise des trente dernières années a permis de mieux comprendre l'apport des communautés religieuses dans l'éducation des filles, leurs stratégies de recrutement et les motivations qui poussèrent

---

3. Il s'agit des Missionnaires oblats de Marie-Immaculée (1841), Jésuites et Dames du Sacré-Cœur (1842), Sœurs Notre-Dame de charité du Bon-Pasteur d'Angers (1844), Clercs de Saint-Viateur et Congrégation de Sainte-Croix (1847).

4. Philippe SYLVAIN et Nive VOISINE, *Histoire du catholicisme québécois*, Volume II : *Réveil et consolidation*, tome 2 : 1840-1898, (sous la direction de Nive VOISINE), Montréal, Boréal, 1991. Lucia FERRETTI, *Brève histoire de l'Église catholique au Québec*, Montréal, Boréal, 1999.

5. Pour mieux connaître la fondatrice et son charisme voir Germaine DUVAL, s.n.j.m., *Par le chemin du Roi, une femme est venue*, Montréal, Bellarmin, 1982.

tant de québécoises à entrer dans leurs rangs<sup>6</sup>. Pourtant, tout n'a pas été dit. Dans un article récent, Guy Laperrière soulignait que « Les circonstances de l'histoire font que chaque congrégation devient un cas d'espèce »<sup>7</sup>.

Le cas des SNJM s'inscrit parfaitement dans cette ligne de pensée. Lorsque l'on jette un coup d'œil à l'historiographie des communautés religieuses, on retrouve une pléthore d'ouvrages sur les congrégations fondatrices (Ursulines, Congrégation Notre-Dame, Augustines, etc.). En comparaison, les écrits spécifiquement consacrés aux SNJM et à leur œuvre éducative sont plus rares. On retrouve bien quelques biographies sur la fondatrice, mais seule celle de Germaine Duval utilise une méthodologie historique et recourt systématiquement aux sources. On identifie aussi quelques monographies hagiographiques sur certaines supérieures générales<sup>8</sup> ainsi que divers ouvrages sur les missions dans l'ouest de l'Amérique, en Afrique ou en Asie<sup>9</sup>. Seule l'étude de Marie-Paule Malouin examine en profondeur le modèle éducatif des SNJM, à travers le prisme des rapports entre l'école publique et privée à l'Académie Marie-Rose<sup>10</sup>.

Nous avons donc, depuis quelques années, tenté d'apporter notre contribution à la connaissance de cette communauté en complétant quelques travaux sur le Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie, sur l'usage des prénoms masculins chez les religieuses et le développement de musées de sciences naturelles dans les pensionnats<sup>11</sup>. Le soixante-quinzième anniversaire de

---

6. Marta DANYLEWYCZ, *Profession : religieuse. Un choix pour les Québécoises*, Montréal, Boréal, 1988. Voir aussi les ouvrages dirigés par Nadia FAHMY-EID et Micheline DUMONT, *Maîtresses de maisons, maîtresses d'écoles. Femmes, familles et éducation dans l'Histoire du Québec*, Montréal, Boréal Express, 1983; *Les couventines. L'Éducation des filles au Québec dans les congrégations religieuses, 1840-1966*, Montréal, Boréal Express, 1986.

7. Guy LAPERRIÈRE, « Les communautés religieuses au Québec : pour une approche par familles spirituelles », SCHEC, *Études d'histoire religieuse*, vol. 67 (2001), p. 167-182.

8. Eulalie de MÉRIDA, s.n.j.m., *Mère Véronique-du-Crucifix, 2<sup>e</sup> supérieure générale, 1849-1857*. Montréal, Thérien Frères, 2 tomes, 1930; *Mère Marie-Olivier, 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> supérieure générale, 1877-1886 et 1895-1900*, Montréal, Harbour & Dupont, 1922. Hélène CHAPUT, s.n.j.m., *Mère Marie-du-Rosaire : Henriette Préfontaine, 1845-1906, huitième supérieure générale, 1900-1906*, Saint-Boniface, Éditions du blé, 1982.

9. *Nos missions : La Congrégation des sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie*, Outremont, maison mère, 1936; 1940 et 1944. Julienne LEFEBVRE, s.n.j.m. et Elma FITZGERALD, s.n.j.m., « *Quitte ton pays... Le récit d'un demi-siècle de vie missionnaire des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie au Lesotho*, Longueuil, Équipe du leadership provincial, 2004.

10. Marie-Paule MALOUIN, *Ma sœur, à quelle école allez-vous ? Deux écoles de filles à la fin du 1<sup>er</sup> siècle*, Montréal, Fides, 1985.

11. Dominique LAPERLE, *Il y a cent ans que nous pensons à l'avenir. Histoire du Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie (19-5-2005)*, Outremont, Comité du centenaire du Saint-Nom-de-Marie, 2005; « De sœur Marie-Achille à sœur Marie-Zozime, l'usage des

l'École de musique Vincent-d'Indy (EMVDI) a aussi été l'occasion de tracer un bilan, dans une perspective féministe, de l'apport spécifique de cette communauté à l'éducation musicale au Québec, en faisant ressortir les caractéristiques particulières de la méthode d'enseignement développée et en soulignant la contribution culturelle, à titre de compositrices ou d'interprètes, de plusieurs membres de la congrégation<sup>12</sup>.

Or, Guy Laperrière mentionnait que « si on [voulait] progresser, en qualité, dans la recherche, il [fallait] approfondir l'aspect proprement religieux de cette vie de femmes et d'hommes consacrés, et tenter d'analyser plus avant les courants spirituels auxquels les communautés se rattachent »<sup>13</sup>. Il semble que cette demande soit restée lettre morte sauf dans un récent ouvrage consacré aux Sulpiciens<sup>14</sup>. L'idée nous est d'autant plus intéressante et stimulante que, trop souvent, on considère l'ensemble des communautés apparues sous le règne de Mgr Bourget comme les éléments d'une seule et même nébuleuse spirituelle dominée par l'évêque montréalais<sup>15</sup>. Cette piste de recherche nous ouvre à de nouveaux questionnements : À quelle famille spirituelle se rattachent les SNJM ? Qu'est-ce qui les distingue ? Comment les SNJM conjuguèrent-elles ces dimensions spirituelles avec l'œuvre éducative ? Comment partagèrent-elles cette spiritualité avec leurs élèves ? Dans une école spécialisée en musique comme Vincent-d'Indy, restait-il seulement un peu de place pour cette dimension ?

Nous posons l'hypothèse que la spiritualité propre à la congrégation s'incarnait de manière claire chez ses membres. Nous pensons que même dans une école spécialisée en musique comme Vincent-d'Indy, là où la professionnalisation du corps enseignant a atteint un très haut niveau (quatre sœurs possédaient un doctorat et la plupart des autres possédaient la licence ou la maîtrise), elle a été vécue, au quotidien, sans que son essence soit altérée. En des mots plus familiers, nul besoin pour les sœurs de marteler

---

prénoms masculins chez les sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie (1844-1969)», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 60, 3 (hiver 2007) ; « Une parole de Dieu fraîchement exprimée » : Fondements, usage et représentations du musée scolaire dans les pensionnats de filles des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie (1843-1981) », *Historical studies in education/Revue d'histoire de l'éducation*, 19, 1 (printemps 2007), p. 53-80.

12. Dominique LAPERLE, *Vers le bien et le beau. Histoire de l'École de musique Vincent-d'Indy, 1932-2007*, Sainte-Foy, GID, 2007.

13. G. LAPERRIÈRE, « Les communautés religieuses au Québec... », p. 180.

14. Louis ROUSSEAU, « Pastorale et prédication », dans Dominique DESLANDRES, John A. DICKINSON et Ollivier HUBERT, *Les Sulpiciens de Montréal. Une histoire de pouvoir et de discrétion, 1657-2007*, Montréal, Fides, 2007. p. 215-240.

15. Marguerite Jean est l'une des rares à nuancer cette idée. MARGUERITE JEAN, *Évolution des communautés religieuses de femmes au Canada de 1639 à nos jours*, Montréal, Fides, 1977, p. 79.

le message religieux : à leur contact, les élèves allaient se trouver modelées par cette spiritualité. Cet article s'intéresse donc aux valeurs qui sous-tendent l'œuvre d'éducation en prenant comme exemple type l'EMVVDI, de sa fondation jusqu'à la fin du directorat de sa fondatrice en 1967. Pour y arriver, nous allons d'abord définir cette spiritualité et tenter de comprendre la mouvance dans laquelle elle s'inscrit. Puis, nous présenterons l'EMVVDI rapidement afin d'en faire ressortir les principales caractéristiques et étapes de formation. Ensuite, nous analyserons le message spirituel véhiculé à travers différents documents, c'est-à-dire les Constitutions, le Coutumier, les lettres circulaires des supérieures générales et de la première directrice de l'EMVVDI, les programmes scolaires, les prospectus publicitaires et les écrits en musicologie. Ces sources nous offrent un moyen concret de mesurer la diffusion, auprès de la clientèle scolaire, du contenu spirituel. Enfin, nous avons recouru à une série d'entrevues réalisées auprès de religieuses et d'anciennes élèves, de juin 2006 à mai 2007 et de décembre 2007 à janvier 2008, afin d'étayer notre propos.

## I. La spiritualité des SNJM

Aborder la spiritualité d'une communauté religieuse d'un point de vue historique, c'est tenter d'en identifier les étapes d'élaboration, les principales constituantes, mais aussi, en filigrane, les influences indirectes qui y ont laissé des traces. Chaque communauté est unique par sa figure fondatrice. Néanmoins, ces communautés n'évoluent pas en vase clos et, selon les époques et les milieux où elles naissent, répondent à des besoins précis. Il serait tentant de pousser l'analyse spirituelle du côté des dimensions théologiques propres au charisme de fondation, mais les limites de nos compétences et l'objet de ce travail nous en empêchent<sup>16</sup>. Dans ce texte, par spiritualité, nous entendons l'ensemble des réflexions, des exercices et des croyances qui caractérisent et déterminent la nature, l'esprit et le projet de vie intérieure et apostolique des membres d'une communauté. C'est dans le sud de la France que la spiritualité de la communauté plonge ses racines.

Au départ, il existait à Marseille, depuis 1829, une congrégation enseignante dédiée aux Saints Noms de Jésus et de Marie dont le but portait vers l'éducation des « jeunes personnes de leur sexe et surtout des pauvres filles des bourgs, des villages et de la campagne »<sup>17</sup>. Cette communauté fut soutenue par Mgr Charles-Fortuné de Mazenod, évêque de Marseille de 1823

---

16. Pour mieux distinguer les nuances entre charisme de fondation et charisme de fondateur, voir Rick VAN LIER, o.p., *Comme des arbres qui marchent. Vie consacrée et charismes des fondateurs*, Ottawa, Novalis, 2007.

17. Pierre DUCHAUSSOIS, o.m.i., *Rose du Canada*, Montréal, Granger, 1942, p. 117 et suivantes.

à 1832, puis par son neveu et successeur, Eugène, celui-là même qui fonda et dirigea la Congrégation des Missionnaires oblates de Marie-Immaculée<sup>18</sup>. Il y a donc un lien intéressant à voir entre l'arrivée des Oblats au Canada, en 1841 et l'émergence de la communauté féminine. D'ailleurs, dans une lettre adressée à Mgr Eugène de Mazenod, le 23 novembre 1842, le père Jean-Baptiste Honorat déclarait : « Il manque encore un établissement en Canada pour les Écoles de filles dans la campagne et nul établissement ne prendra mieux que celui-là. Les Sœurs du père Tempier [SNJM de Marseille] feraient ici merveille »<sup>19</sup>. On espérait donc la venue d'un petit groupe de ces sœurs françaises auxquelles se seraient greffées Eulalie Durocher et deux autres compagnes comme premières novices canadiennes. La communauté provençale déclina finalement l'offre. On lui emprunta ses constitutions et le modèle de son costume et on créa une entité du même nom au Canada. La communauté des SNJM est donc la transposition nord-américaine d'une congrégation française, mais de là à dire qu'elle n'en est que la copie est un pas à ne pas franchir. La spiritualité de la branche canadienne a pris une autre tangente sous l'impulsion des acteurs du milieu dont la fondatrice locale constitue le premier vecteur.

Selon Germaine Duval, la jeune fondatrice des SNJM, Eulalie Durocher, a développé et exprimé très tôt, dans sa vie quotidienne, une conception spirituelle très personnelle centrée sur la communion, des exercices de piété mariale et christique doublés d'une action caritative auprès des enfants et des pauvres. Membre de la Confrérie du Sacré-Cœur, elle assiste aux prêches de Mgr Forbin-Janson, au Mont Saint-Hilaire, en octobre 1841. Elle compte aussi sur l'encadrement d'un directeur de conscience nouvellement arrivé au Canada, l'Oblat Pierre-Adrien Telmon<sup>20</sup>. Ce dernier inaugure, à Belœil, la première congrégation paroissiale des Enfants de Marie avec Eulalie comme responsable. L'influence de Telmon dans l'identification de la vocation enseignante de la future Marie-Rose ne fait pas de doute et la contribution de ces missionnaires à titre de deuxième source d'inspiration dans l'articulation de la spiritualité de la fondatrice méritent quelques lignes.

Le fondateur des Oblats, Eugène de Mazenod, ne s'est pas préoccupé « de formuler de façon systématique sa propre pensée, convaincu qu'il était d'avoir

---

18. Donat LEVASSEUR, o.m.i., *Histoire des Missionnaires de Marie Immaculée. Essai de synthèse*, 2 volumes, Montréal, Maison provinciale, 1983.

19. Gaston CARRIÈRE, o.m.i., *Histoire documentaire de la Congrégation des Missionnaires oblates de Marie-Immaculée dans l'Est du Canada. 1<sup>re</sup> partie : De l'arrivée au Canada à la mort du fondateur (1841-1861)*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1963, tome 5, p. 42.

20. Voir sa notice dans Gaston CARRIÈRE, o.m.i., *Dictionnaire biographique des Oblats de Marie-Immaculée au Canada* (désormais *DBOMIC*), Tome 3, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1979, p. 216-217.

transmis son esprit de façon suffisamment claire dans les Constitutions et Règles »<sup>21</sup>. La spiritualité oblate puise à la fois à des sources françaises (sulpiciennes) pour la formulation de sa piété, italienne (rédemptoriste) dans sa vie communautaire et ignatienne (jésuite) pour la Règle et les exercices<sup>22</sup>. Comme le rappelle le père Ciardi, l'élément clé demeure la charité, un « motif de crédibilité dans [le] ministère [qui] suscite normalement des conversions et des vocations »<sup>23</sup>. La dédicace de la communauté à Marie Immaculée la présente « comme le modèle le plus adéquat de la vie apostolique voulue pour sa congrégation, comme la personne la plus engagée au service du Christ, des pauvres et de l'Église »<sup>24</sup>. Imprégnés de ces éléments, les Oblats les ont transposés directement dans les Règles des SNJM de Marseille (le père François-de-Paule Tempier, o.m.i.,<sup>25</sup> est l'auteur des règles des SNJM de Provence), et par la suite, dans la préparation des postulantes à la vie religieuse puisque le père Jean-François Allard a agi à titre de premier maître des novices des SNJM au Canada de 1843 à 1849<sup>26</sup>. Il ne faut pas voir l'influence des Oblats comme un simple concours de circonstances. On retrouve, comme trame de fond, la volonté de l'autorité diocésaine et la troisième source d'influence : monseigneur Ignace Bourget.

Comme Bourget a laissé, dès les origines, la direction de spirituelle des SNJM aux Oblats<sup>27</sup>, les spécialistes nuancent aujourd'hui sa responsabilité réelle dans la naissance de la congrégation<sup>28</sup>. Par contre, Mgr Bourget s'est donné, selon les règles du droit canonique du temps, la pleine autorité sur la nouvelle fondation. Cette dépendance lui permet donc de « centraliser tous les pouvoirs ordinaires relatifs à la régie interne et externe de la communauté »<sup>29</sup>. Il s'est donc permis d'annoter les Constitutions des SNJM de Marseille pour les adapter à la réalité canadienne en plus de consacrer plusieurs heures à la rédaction du coutumier<sup>30</sup>. La portion proprement spirituelle de sa contribution se situe dans l'initiation de la communauté aux exercices de saint Ignace en

---

21. Fabio CIARDI, o.m.i., « charisme », dans Fabio CIARDI, o.m.i., dir., *Dictionnaire des valeurs oblates* (désormais *DVO*). Rome, Association d'études et de recherches oblates/Missionnaires Oblats de Marie-Immaculée, 1996, p. 73-74.

22. *Ibid.*, p. 71.

23. F. CIARDI, o.m.i., « charité », *DVO*, p. 112.

24. Kazimierz LUBOWICKI, o.m.i., « Marie », *DVO*, p. 537.

25. Voir G. CARRIÈRE, o.m.i., *Histoire documentaire*, note infra 3, p. 42 et Yves BEAUDOIN, o.m.i., *François-de-Paule Henry Tempier*. Rome, Postulation générale O.M.I., 1987.

26. G. CARRIÈRE, o.m.i., *DBOMIC*, Tome 1, 1976, p. 17.

27. G. CARRIÈRE, o.m.i., *Histoire documentaire*, tome 5, note infra. 45., p. 63

28. M. JEAN, *Évolution des communautés religieuses*, p. 78.

29. *Ibid.*, p. 89.

30. Voir l'avant-propos de Mère Véronique-du-Crucifix, dans *Coutumier la Congrégation des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie* (désormais *Coutumier*), Outremont, maison mère, 1937. p. VIII.



obligeant la lecture de l'ouvrage *Pratique de la perfection chrétienne, du R.P. Alphonse Rodriguez, de la compagnie de Jésus traduite de l'espagnol par M. l'abbé Régnier Desmarais* et la déclamation régulière de la prière *Anima Christi*<sup>31</sup>.

Dans le troisième chapitre des Constitutions qui s'intitule, *l'oraison mentale, de l'examen de conscience et de la lecture spirituelle*, le deuxième article mentionne que «les sujets ordinaires de leur méditation seront, [entre autre], les mystères de la vie et de la mort de Notre Seigneur Jésus-Christ [et] ceux de la très Sainte-Vierge»<sup>32</sup>. Le Coutumier rajoute qu'à chaque premier vendredi du mois, la méditation portera sur le Sacré-Cœur et propose des choix de prières comme la *Prière fondée sur les promesses du Sacré-Cœur* ou le *Vive le Sacré-Cœur de Jésus!* Tous les jours, les religieuses réciteront le petit Office de la Sainte-Vierge qui leur donne ainsi la chance de «témoigner plusieurs fois par jour de leur tendre amour pour les saints Noms de Jésus et de Marie». Ce même sentiment «pour cette Vierge Immaculée et très Sainte Mère de Dieu devra les porter à ne laisser échapper aucune occasion de la faire connaître à leurs élèves» et le samedi, elles réciteront «la litanie de la Sainte Vierge pour remercier Dieu de la proclamation du dogme de l'Immaculée conception». Ces dévotions mariales sont visibles à travers la panoplie de prières qui lui sont dédiées comme l'*Ave Maria* ou le *Salut ô Reine* et s'additionnent à la récitation quotidienne du chapelet, aux méditations sur les mystères du rosaire, au renouvellement hebdomadaire de l'acte de consécration à Marie selon Grignon de Montfort, à des louanges, des évocations adressées à Jésus et Marie et à des litanies des saints.

On peut donc dire que la spiritualité des SNJM inscrit dès ses origines le culte marial comme l'un de ses principaux axes. L'angle particulier de l'Immaculée-Conception de Marie en devient l'expression par excellence et, fait à souligner, précède l'encyclique *Ubi primum* du 2 février 1849 et la proclamation officielle du dogme, à Rome, en 1854. «La dévotion de Mère Marie-Rose pour le Cœur de Jésus est en avance aussi sur la dévotion généralisée à ce divin cœur. Elle précède le mouvement lancé à Montmartre (1875) et la consécration du genre par Léon XIII (1914)»<sup>33</sup>. Dans les deux cas, en tenant compte des autres exemples présentés plus haut, la communauté s'inscrit donc dans la mouvance de l'École française de spiritualité, soutenue dès les origines par les Missionnaires oblats qui furent une source d'inspiration majeure et des acteurs importants dans l'édification et l'articulation de cette pensée, d'où le rapprochement possible des SNJM

---

31. *Coutumier*, p. 35 et 42.

32. *Constitutions de la Congrégation des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie* (désormais *Constitutions*), Hochelaga, Montréal, 1887, p. 27.

33. G. DUVAL, s.n.j.m., *Par le chemin du roi*, p. 335.

à la famille spirituelle oblate, rapprochement scellé par document en 1895<sup>34</sup>. Enfin, Mgr Bourget a puisé dans l'héritage jésuite des outils qui permirent un marquage certain au niveau de l'oraison, des exercices et des retraites spirituelles.

Sur le plan du message véhiculé par la spiritualité des SNJM, on retrouve d'abord l'attachement à la communion car, «c'est un aspect central de la spiritualité chrétienne comme du charisme de Marie-Rose»<sup>35</sup>. Les Constitutions et le Coutumier rappellent l'importance de la «Communion avec Dieu», «entre les membres de l'Institut», «avec les enfants et les pauvres». «Dans un souci constant du développement intégral de la personne, la pédagogie de Mère Marie-Rose est un art de vivre ensemble, un art d'éduquer, enraciné dans une vie de relation toute faite d'estime et d'amour»<sup>36</sup>. Enfin, il existe une communion nécessaire entre les deux pôles de la vie des SNJM, car «Il y a toujours une tension créative entre la prière et l'apostolat, la solitude et le service, la contemplation et l'action»<sup>37</sup>. L'éducation constitue le cœur de la mission apostolique des SNJM. Néanmoins, à celles qui se laisseraient happées par les tâches quotidiennes, les autorités évoquent cette mise en garde : «Trop occupées pour prier ? La vie intérieure est indispensable à chaque religieuse. L'apostolat exercé par obéissance, n'est pas un obstacle mais bien plutôt un moyen de sanctification»<sup>38</sup>. Ultimement, nous citons le contenu d'une circulaire d'une ancienne supérieure générale, sœur Hermance Baril, qui synthétise bien tous les éléments de la spiritualité de la communauté :

Nous évangélisons indirectement par notre prière, notre exemple et notre action sociale. Toute action qui tend à la libération des hommes, chaque mouvement fait dans le but d'aider quelqu'un à grandir, aide l'Église dans sa tâche éducative et dans sa mission d'étendre le Royaume de Dieu. L'exemple de Mère Marie-Rose met en lumière l'importance du témoignage personnel. Dans son travail d'éducation chrétienne, l'instrument principal de Mère Marie-Rose ne fut pas l'école mais bien sa propre personne. Ainsi nous évangélisons d'abord par ce que nous sommes, c'est-à-dire des personnes qui, par leur qualité de vie, témoignent du Christ personnellement parmi les hommes. Être religieuse, c'est affirmer publiquement notre attachement au Christ et notre volonté de présenter au monde un style de vie inspiré par l'Évangile.<sup>39</sup>

Cette première partie nous permet donc de saisir clairement les attaches spirituelles de la communauté. À partir de ce cadre, nous allons maintenant

---

34. *Communication de biens spirituels* 16 juillet 1895.

35. Mary GARVIN, s.n.j.m., *Gardiennes du feu sacré. La spiritualité explorée à travers les circulaires des Supérieures générales, 1846-1980*. s.l, s.e, 25 avril 1980.

36. G. DUVAL, s.n.j.m., *Par le chemin du roi*, p. 316.

37. M. GARVIN, s.n.j.m., *Gardienne du feu sacré*, p. 23.

38. *Ibid*, p. 30.

39. *Ibid*.

vérifier si cette spiritualité est perceptible dans les documents et le discours produits par des religieuses œuvrant à l'EMVDI. Nous débiterons en brossant rapidement les origines de l'École, puis nous nous pencherons sur l'objet proprement spirituel de notre étude.

## **II. Marie-Stéphane et l'École de musique Vincent-d'Indy**

C'est à sœur Marie-Stéphane que l'on doit l'organisation des programmes spécialisés de musique dans les écoles de la communauté. Née Hélène Côté, à Saint-Barthélemy, comté de Joliette, en 1888, elle suit ses premières leçons de musique auprès de l'une de ses sœurs avant de poursuivre sa formation de 1895 à 1902, auprès des SNJM de son village qui lui apprennent l'orgue en plus du piano. Elle complète son Diplôme modèle français et anglais chez les Sœurs de Sainte-Anne en 1904, au Pensionnat de Rawdon. Avec le soutien de ses parents, ses études musicales se poursuivent sous la gouverne du pédagogue Romain-Octave Pelletier à Montréal, avec qui elle décroche en 1907, le diplôme supérieur de piano de l'Académie de musique de Québec. Entrée chez les SNJM en 1908, elle enseigne là où les obédiences l'envoient. Remarquée pour sa pédagogie musicale, elle devient, en 1920, directrice de ce département. Douze ans après son entrée en fonction à ce poste, elle fonde l'École supérieure de musique d'Outremont qui deviendra en 1951, l'EMVDI qu'elle dirigera jusqu'à sa retraite en 1967. Durant cette période, la méthode qu'elle a développée rejoint, outre les élèves de toutes les maisons d'éducation de la communauté au Canada, des milliers d'autres qui suivent des cours en parascolaire ou avec des professeurs affiliés. Celle qui lui succèdera, sœur Aline-Marcelle (Stella Plante), continuera dans la veine jusqu'à la cessation des activités universitaires de l'École en 1977.

### **A- Les Constitutions et les programmes**

Dès les origines, la communauté inclut la musique comme matière d'enseignement. On retrouve dans les Constitutions des SNJM, trois mentions précises concernant cette discipline scolaire. D'emblée, le texte la présente comme le complément d'une éducation solide et tout à fait soignée<sup>40</sup>. Un peu plus loin, on retrouve dans le document que « l'enseignement du chant et de la musique [doit se faire] dans tous les pensionnats et écoles », car et c'est là son but fondamental, la musique est « un appât [...] pour faire goûter aux élèves la science du salut ». Ce qui est sous-entendu ici, c'est la musique religieuse, pas la musique profane. Le clergé s'opposait aux chansonnettes populaires ou ce qui était en « usage dans les théâtres ou d'un

---

40. *Constitutions*, p. 9.

goût douteux»<sup>41</sup>. Il y a donc, exprimé dès les débuts de la communauté, une volonté d'édification de la clientèle scolaire. Par contre, il y a aussi les impératifs liés aux demandes de la clientèle et la concurrence des autres congrégations religieuses. Les SNJM élargiront donc, avec les années, la place de la musique et les programmes en seront révélateurs.

À la mort de la fondatrice, en 1849, c'est Mère Véronique-du-Crucifix qui lui succède jusqu'en 1857<sup>42</sup>. Après son supérieurat, elle laisse à la communauté une première mouture du programme d'enseignement. Elle occupe la charge de Maîtresse générale des études en 1874 et 1875 et de 1877 à 1895 et en profite pour peaufiner, à travers différents manuscrits, un plan général des études pour la congrégation. Toutes les disciplines enseignées par les religieuses s'y retrouvent clairement détaillées, sauf, la musique. Ainsi, le plan d'études rédigé par sœur Véronique en 1857<sup>43</sup> reste muet tout comme celui de 1881<sup>44</sup>. Dans le programme de 1894<sup>45</sup>, on ne retrouve, à la page 48, qu'une simple mention de la présence de l'enseignement de la musique vocale et instrumentale.

Un autre programme, celui-là sans titre ni date, rompt ce silence<sup>46</sup>. Contrairement aux autres programmes, on y retrouve une description très complète de l'enseignement musical, mais sa place était plutôt en contradiction avec l'idée prioritaire que les différentes chroniques et propos rapportés en donnaient. L'enseignement de la musique se situait dans la cinquième section, celle des arts d'agrément, c'est-à-dire les arts qu'une fille de bonne famille apprenait au couvent, de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup> siècle, et pratiquait au salon, dans sa famille ou auprès de son époux dans un but de détente et d'harmonie familiale. On y mentionne « que toutes les élèves prendront deux leçons par semaine. Elles pratiqueront une heure par jour, excepté le dimanche, les fêtes d'obligation et les jours où il y a exposition du T. S. Sacrement ». Suivaient, deux pages plus loin, des indications concernant le lien entre musique et foi et le plaisir certain « qu'il y a de mêler leurs concerts à ceux des anges ». Le programme signale que « la maîtresse fera tous ses efforts pour ôter à ses élèves toute

---

41. Extraits d'une lettre de Mgr Fabre de 1877 citée dans Odette VINCENT, *La vie musicale au Québec*, Saint-Nicolas, IQRC, 2000, p. 35.

42. E. de MÉRIDA, s.n.j.m., *Mère Véronique-du-Crucifix*, volume 1, p. 288 à 292.

43. SCA SNJM, G1,2,30, Mère Véronique-du-Crucifix, s.n.j.m., *Plan d'étude*, 1857.

44. SCA SNJM, G1,2,34, Mère Véronique-du-Crucifix, s.n.j.m., *Plans d'études des Religieuses des SS. Noms de Jésus et de Marie*, Hochelaga, 1881.

45. SCA SNJM, G1,2,36, Mère Véronique-du-Crucifix, s.n.j.m., *Programme des études et méthode d'enseignement en usage dans les couvents des Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie*. (1894).

46. SCA SNJM, G1.2,32, [*Plan d'études*], s.d.

démangeaison d'apprendre des chansons. Qu'elle soit zélée pour leur substituer de jolis cantiques et qu'elle leur fasse comprendre le bonheur pur que goûte l'âme en chantant les louanges de son Créateur». Les autres sections donnent des consignes aux religieuses sur la manière d'enseigner et d'encadrer l'apprentissage de l'instrument.

Ce bref survol des différents programmes laisse une image mitigée. En regard des autres disciplines comme le français, les mathématiques ou la religion, la musique semble un parent pauvre. Pourtant, les chroniques communautaires y réfèrent souvent et l'embauche de spécialistes laïques corrobore son importance. La nomination de Marie-Stéphane à ce poste en 1920 allait permettre de restaurer la valeur de cette discipline.

## **B- Les programmes musicaux**

Sœur Marie-Stéphane établit sur dix ans d'études, le premier programme uniforme pour toutes les maisons d'enseignement des SNJM<sup>47</sup>. Ce programme se partage comme suit : le cours élémentaire (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> années), l'intermédiaire (4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années), le cours supérieur (6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> années) et, finalement, ce que l'on appelait le niveau académique (9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années). Les élèves pouvaient, après leur septième année, passer l'examen de l'Académie de musique et ceux du Conservatoire national (lorsqu'il existera). La huitième se concluait avec le degré du lauréat et l'année d'après, le brevet d'enseignement. Le cycle musical se terminait, douze mois plus tard, par le diplôme et la médaille offerte par la Congrégation<sup>48</sup>. Cette première étape organisationnelle franchie, sœur Marie-Stéphane rêvait de créer une véritable université de musique d'où la naissance de l'École supérieure de musique en 1932 qui s'affilie officiellement l'année suivante avec la faculté des arts de l'Université de Montréal. Cela permet l'ajout d'un cours régulier du baccalauréat, de celui de la maîtrise et de la licence. Outre un solide contrôle des matières de théorie musicale, les SNJM imposent des cours de composition.

Dans ce domaine, considéré par plusieurs comme une chasse gardée masculine, l'École ouvrait une brèche importante. De nombreuses élèves suivirent les cours de composition et proposèrent rapidement une pléiade d'œuvres au point où l'on parlera de l'École comme d'une véritable pépinière de créations<sup>49</sup>. Même si plusieurs de ces pièces ne furent que de purs exercices académiques, d'autres, surtout celles des religieuses, servirent rapidement

---

47. SCA SNJM, L222b/E.1, 2.1, *Programme des études musicales des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie*. Maison-mère, Hochelaga, Montréal, 1921, 25 pages.

48. SCA SNJM, L222a/A.1, *Chroniques du département musical*, volume 1, page 2.

49. «Concert à l'École de musique d'Outremont», *La Presse*, 22 avril 1933.

les besoins communautaires pour le culte, les anniversaires, les occasions spéciales ou les besoins pédagogiques<sup>50</sup>.

L'approche pédagogique que la fondatrice propose est novatrice. Premièrement, l'homogénéité des programmes imposée dans toutes les maisons d'éducation permet d'implanter des instruments d'évaluation communs et d'assurer le bon niveau des diplômés. Deuxièmement, une équipe de visiteuses du département se promène annuellement dans toutes les provinces de la communauté, évalue l'enseignement des sœurs et supervise les examens d'élèves. Troisièmement, ces tournées permettent d'identifier les talents exceptionnels dès la petite enfance et de les diriger vers l'EMVDI, où le programme d'études est entièrement consacré aux matières musicales, avec une attention aussi poussée à l'égard des écritures et des matières théoriques que de la technique instrumentale ou vocale. Quatrièmement, dès l'origine, sœur Marie-Stéphane recrute les meilleurs professeurs laïcs de la province et d'ailleurs. Mentionnons entre autre Claude Champagne, Raouf Paquet, Bernard Diamant et Yvonne Hubert. On confie aux laïcs la première responsabilité dans les différentes classes de l'École. Aux religieuses, on réserve le rôle de répétitrice auprès des élèves. Une idée audacieuse se cache pourtant derrière cette organisation. Les sœurs, sont toujours présentes aux leçons données aux élèves et s'assurent ensuite de l'application des principes et des conseils prodigués par les professeurs titulaires. La collaboration étroite entre professeurs répétiteurs et professeurs titulaires requiert beaucoup de souplesse de la part des religieuses mais permet un encadrement systématique des élèves et une progression soutenue de leurs compétences musicales. Enfin, cette présence, aux premières loges, des professeurs laïcs les plus réputés offre l'image d'un Institut en parfaite connexion avec les tendances du monde des arts. L'est-il autant sur le plan de sa mission spirituelle ?

Sur les pages titres des programmes et de leurs répartitions annuelles, on peut lire la citation suivante : « La musique est comme les belles-lettres un moyen d'élever notre esprit, de lui faire goûter la saveur du bon et du beau jusqu'à la bonté et la beauté suprême, c'est-à-dire jusqu'à Dieu ». Cet idéal spirituel deviendra l'inspiration de la future devise de l'École et sera au cœur de la démarche pédagogique de sœur Marie-Stéphane. Donc, mise à part la reprise des différentes citations indiquées plus haut, les différentes moutures du programme et leurs répartitions sont des ouvrages purement techniques. Il faut donc chercher du côté d'autres documents pour saisir une vision spirituelle clairement exprimée.

---

50. Claire RHÉAUME, *La création musicale chez les religieuses de trois communautés montréalaises*, Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 1987, p. 96.

## C- Lettres circulaires et prospectus

À titre de responsable du département musical et de directrice de l'EMVDI, Marie-Stéphane écrivait au moins deux lettres circulaires par année, une au début de la rentrée scolaire et une autre, peu de temps avant les examens qui précédaient les vacances d'été. Outre les informations concernant la pédagogie, le matériel, les dates de passage des examinatrices dans les différentes maisons d'éducation tenues par les SNJM et bien d'autres détails de la vie quotidienne, Marie-Stéphane y va souvent de commentaires spirituels que l'on peut classer en trois groupes. Il y a ceux qui rappellent les vertus que les religieuses doivent cultiver comme enseignantes, les rappels spécifiques aux axes de la spiritualité des SNJM et ceux qui concernent les élèves.

La première catégorie de commentaires se retrouve dans toutes les lettres. Marie-Stéphane rappelle les obligations liées aux vœux et la spécificité de l'usage de la musique pour «obtenir la fin à laquelle il vise en droite ligne ; et cette fin est la sanctification personnelle et le salut des âmes»<sup>51</sup>. «L'enseignement de la musique, art admirable que nous retrouverons au ciel dans toute sa perfection est le moyen d'apostolat que nous désigne la sainte obéissance»<sup>52</sup>. Elle paraphrase même les Constitutions :

Mes chères sœurs, rappelons-nous l'esprit de nos saintes règles qui nous disent que l'enseignement de la musique (et de tout le reste, nous pourrions ajouter) doit être considéré comme un appât... Pour attirer les poissons, l'appât doit être attrayant et bien conditionné. De même pour attirer les élèves, l'enseignement musical doit être bien fait. Pour cela il faut la compétence, le dévouement et le feu sacré qui stimulent professeurs et élèves.<sup>53</sup>

La directrice n'hésite pas non plus à exposer les objectifs surnaturels de l'enseignement musical. À travers les différents extraits des lettres, on peut lire le propos d'une religieuse au diapason des valeurs et de la vision de la fondatrice. On y retrouve la notion de communion avec toutes ses nuances, le principe d'équilibre entre les dimensions spirituelles et apostoliques et le souci du développement intégral de la personne :

Efforçons-nous de pratiquer la vraie charité surnaturelle en nous aimant toutes, sans exception, malgré nos défauts en nous entraînant et en travaillant à l'unisson avec cœur et courage pour la plus grande gloire de Dieu. Rappelons-nous que les sacrifices imposés par la pratique de la charité sont beaucoup moindres que ceux qui résultent de l'absence de charité.<sup>54</sup>

---

51. *Coutumier*, p. 6.

52. SCA SNJM, L222b/D.4,1.59, Lettre du 11 septembre 1950.

53. SCA SNJM, L222b/D. 4,1.52, Lettre du 6 octobre 1947.

54. SCA SNJM, L222b/D.4,1.43, Lettre du 23 août 1943.

C'est dans une lettre adressée aux sœurs musiciennes anglophones du Canada et des États-Unis, en 1963 qu'elle cerne toutes les dimensions :

Let the joy within you radiate. Nothing is so detrimental to religious vocations as the ill humor of nuns. In a world filled with hate and egoism religious must love and give of themselves without stint. It is self forgetfulness and not self interest that helps to make educators; character formation depends on the example, good or bad, which you give. It would be regrettable were ours pupils on leaving us, to simply increase the already too many egoists on whom great and noble causes cannot depend.<sup>55</sup>

Sœur Marie-Stéphane y parle entre autre de joie irradiante, d'esprit de pardon et de l'importance de semer chez les élèves, un héritage de bonté qui permettra de contrecarrer les effets néfastes de l'égoïsme et de la haine. Il appert clairement que la directrice cherche à développer plus que de bons musiciens. Elle rappelle aussi dans chacune de ses lettres les principales dévotions de la communauté. La majorité d'entre elles se terminent par l'évocation des Saints Noms Jésus et de Marie. Dans d'autres, elle clôt en évoquant le «cœur immaculé de Marie»<sup>56</sup> et, finalement, dans quelques unes, elle identifie des dévotions traditionnelles mais aussi certaines qui sont propres aux musiciennes :

Union de prière et de sacrifice, n'est-ce pas mes chères sœurs; je compte beaucoup sur votre *Ave Maria* quotidien et les invocations au Sacré-Cœur, à saint Joseph et à sainte Cécile. Que notre vénérée Mère Marie-Rose veille sur nous toutes et nous garde fidèles à Dieu et sincèrement unies dans la belle et réconfortante charité.<sup>57</sup>

Sœur Marie-Stéphane place finalement le bien-être de ses élèves au cœur de la démarche musicale. Les respecter demeure une priorité. «Faites leurs sentir que vous les aimez, car c'est Dieu qui aime à travers vous»<sup>58</sup>. Elle rajoute dans une autre :

Je vous souhaite une année scolaire pleine de belles et bonnes œuvres. Que la charité fraternelle nous unisse pour la gloire du bon Dieu, notre bonheur et l'édification de nos élèves. Je me permets de vous citer quelques lignes extraites de vie spirituelle. Il n'est pas d'autre moyen de faire connaître le Christ que de s'aimer ensemble. Comme il nous a aimés. Quelle que soit la méthode ou la manière, l'amour fraternel porte infailliblement ses fruits.<sup>59</sup>

---

55. SCA SNJM, L222b/D.4, 2, *Circulaires aux maîtresses de musique (1951-1967)*, Lettre du 12 septembre 1963.

56. SCA SNJM L222b/D.4, 2, *Circulaires aux maîtresses de musique (1951-1967)*, Lettre du 6 octobre 1966.

57. SCA SNJM, L222b/D.4, 1.57, Lettre du 5 septembre 1949.

58. SCA SNJM L222b/D.4, 2, *Circulaires aux maîtresses de musique (1951-1967)*, Lettre non datée.

59. SCA SNJM, L222b/D.4,1.52, Lettre du 6 octobre 1947.



À travers les lettres circulaires de sœur Marie-Stéphane, nous percevons que l'œuvre d'éducation musicale, aussi belle soit-elle, a des visées plus profondes que la simple réussite. Ces documents sont néanmoins réservés aux religieuses. Qu'en est-il des documents accessibles au public ?

Les archives de la communauté possèdent aussi d'importantes séries de prospectus vantant les mérites de l'éducation musicale offerte. On peut les diviser en trois grandes catégories. Ceux qui couvrent les activités de l'école lorsqu'elle logeait à la maison mère d'Outremont, de 1932 à 1960, ceux qui vantent les mérites de la nouvelle construction ultramoderne sur le Mont-Royal jusqu'à la cessation des activités universitaires, de 1960 à 1977 et ceux qui concernent l'institution collégiale depuis cette date, mais qui ne sont pas considérés dans cet essai.

Durant la première vingtaine d'années d'existence de l'institution, ces prospectus ne sont que des feuillets qui ne servent qu'à présenter les cours, les instruments et les coûts. Il faut attendre 1947 pour voir le format du prospectus changer et devenir une petite brochure plus complexe, mais toute aussi muette sur les dimensions spirituelles. Tout ce que la clientèle pouvait déduire était la propriété de l'institution par une communauté catholique et l'incidence de cet état de fait sur l'enseignement, l'encadrement et les valeurs défendues. Après 1951, le changement de nom de l'école entraîne la présence, sur une page de garde, d'une photo de Vincent d'Indy ainsi que d'un bref extrait d'une conférence prononcée par ce dernier lors de l'inauguration de la *Schola Cantorum* de Paris en 1900. Le petit texte fait l'apologie de l'art et de son but et se termine ainsi : «Oui, ayons la foi, la foi en Dieu, la foi en la suprématie du beau, la foi en l'art»<sup>60</sup>. Dans chacun des prospectus, on reprend l'explication de ce choix patronymique en expliquant que d'Indy était « un grand éducateur, un excellent pédagogue et compositeur, homme intègre et catholique fervent »(p. 5).

À l'intérieur de la petite brochure, on vante le « site enchanteur loin du bruit et de la fièvre urbaine ». La comparaison de cet oasis avec le Paradis terrestre se lit d'ailleurs dans les chroniques communautaires. Toujours dans la brochure, on mentionne que « la chapelle invite à la paix et au recueillement. Les élèves peuvent y entendre la messe quotidiennement et s'y rendre selon leur désir ». On retrouve aussi, à la fin, la précision suivante : « l'institution offre un enseignement bilingue et accepte les élèves sans distinction de race et de religion ». Les deux dernières phrases permettent de constater que les SNJM ne taisent pas les dimensions spirituelles, qu'elles font partie intégrante de l'organisation. Du même souffle, elles démontrent une ouverture respectueuse aux autres et n'entendent pas pratiquer un prosélytisme zélé. Ainsi, entre un enseignement digne « des grands

---

60. SCA SNJM, L222b/E.7.5.5, [*Prospectus*] École Vincent-d'Indy, s.d, 15 pages.

conservatoires européens [et une] foi en Dieu, une foi en la suprématie du beau, une foi en l'art [...], le désir d'élever l'esprit de l'humanité et servir [gratuitement] »<sup>61</sup> se construit une identité propre à l'École ainsi qu'à l'acte éducatif des SNJM. Dans la mesure où celles qui dispensent l'enseignement sont des membres de la congrégation, il semble bien qu'elles aient conjugué les deux dimensions sans paraître dogmatiques et ainsi entretenir l'attrait sur la clientèle féminine. Du reste, sœur Marie-Stéphane ne s'en cachait pas lors d'une entrevue avec une journaliste :

Notre suprême ambition en fondant cette école, c'est de permettre aux talents canadiens d'arriver à leur complet épanouissement. Une foule de Canadiennes ont reçu un enseignement sérieux et atteint le brevet académique ou encore le baccalauréat, mais elles n'allaient pas jusqu'à la maîtrise [...] ou la licence en musique, elles ne se spécialisaient pas. Nos élèves apprennent à dégager de la pensée, de la littérature musicale, de la technique, et celles qui voudront produire auront certes reçu l'acquis voulu. Le Canada recèle de véritables trésors, nous rencontrons des élèves qui sont magnifiquement doués. Dans chaque œuvre, on retrouve la personnalité, le tempérament de l'auteur, ce qui signifie que l'école n'est pas un moule fait sur mesure où l'on coule indifféremment chaque individualité... Au contraire, chaque âme conserve et cultive ses aptitudes propres, déployant à fond son talent personnel au lieu de le calquer sur celui du professeur.<sup>62</sup>

Cette citation illustre assez bien l'harmonisation des deux dimensions de l'œuvre dans la pensée de Marie-Stéphane et le souci de la personne exprimé n'est pas une parole lancée avec désinvolture par cette dernière.

Un jour, sœur Marie-Stéphane me fait venir à son bureau. La princesse Christina de Hollande s'y trouvait. Récemment arrivée chez nous pour étudier, elle ne pouvait plus supporter la vieille religieuse qu'on lui avait assignée. Marie-Stéphane me demanda donc de la prendre sous mon aile. Son handicap physique [elle était semi-voyante] la rendait méfiante. Je ne l'ai pas confrontée, j'ai cherché à la connaître et à la comprendre. Elle a finalement baissé sa garde et nous nous sommes bien entendues.<sup>63</sup>

Une ancienne élève confirme aussi ce respect : « Je suivais ma formation musicale tout en complétant mon cours classique au Collège Jésus-Marie. Les religieuses ne m'ont jamais forcée à choisir et m'ont respectée dans cette double démarche »<sup>64</sup>. Une religieuse rajoute :

Nous n'étions pas déconnectées du monde. Je pouvais deviner assez facilement si une de mes élèves n'était pas particulièrement croyante. Je n'ai jamais fait de discours. Tout au plus, au début de chacune des sessions, je lui rappelais

---

61. SCA SNJM, L222b/E.7.5.6, *Prospectus spécial, École Vincent-d'Indy*, Outremont, 1966, p. 6.

62. Jeanne Saint-Denis, « L'École supérieure de Musique », *La Patrie*, samedi 20 octobre 1934.

63. Entrevue avec sœur Madeleine Tanguay, 1<sup>er</sup> mars 2007.

64. Entrevue avec Hélène Paul, 13 mars 2007.

la chance qu'elle avait de pouvoir s'épanouir à travers ses passions. Puis, on y allait.<sup>65</sup>

Une autre se rappelle :

J'aimais profondément mes élèves. Un jeune garçon qui se préparait à devenir chanteur vivait des difficultés personnelles et familiales profondes. Il n'était pas toujours à la hauteur. J'aurais pu lui dire qu'il me faisait perdre mon temps mais sa souffrance me touchait. J'ai continué à lui donner des leçons tant qu'il en a voulu. À chaque fois que l'on se retrouvait dans mon studio, il semblait oublier ses soucis. Le chant lui faisait du bien.<sup>66</sup>

Ainsi, les lettres circulaires, les prospectus et les entrevues confirment clairement que la spiritualité vécue intimement par chacune des religieuses se partageait à travers les relations quotidiennes vécues avec les élèves, dans les classes et les studios. Est-ce dire que l'ensemble du public pouvait clairement le percevoir? Il faut, pour répondre à cette question, puiser dans d'autres documents une conceptualisation spirituelle articulée de l'œuvre.

#### D- Les écrits en musicologie

Outre ses talents d'organisatrice et de gestionnaire, sœur Marie-Stéphane fut une auteure prodigue. On lui doit des ouvrages pratiques sur l'harmonie, l'analyse et la théorie mais ces écrits sont néanmoins des œuvres qui ne laissent poindre que la pensée méthodologique de la religieuse. Il faut chercher du côté de son œuvre musicologique afin de trouver des éléments de sa pensée spirituelle.

C'est suite à son séjour d'étude à Paris en 1935 que sœur Marie-Stéphane complète sa thèse de doctorat en musique. Soutenue à son retour à l'Université de Montréal, elle est publiée en 1936 par son Institut sous le titre : *La musique au point de vue éducatif*. Pour elle, si nous résumons, loin d'être un art d'agrément, la musique, qui est «à la fois science et art»<sup>67</sup>, contribue à l'amélioration des facultés humaines, car c'est un moyen d'expression du cœur et de la tête qui permet le développement d'idées. «C'est un langage qui possède sa grammaire et sa littérature et qui permet la création d'une atmosphère intellectuelle et esthétique propre à l'éducation». Elle rajoute que «la musique est une force bienfaisante qui convie à communier à la beauté immatérielle mais qui développe du même souffle, mémoire, persévérance, discipline cérébrale et maîtrise de soi» (p. 25). On peut lire, en filigrane, que la perception qu'elle a de la musique en éducation s'inspire des valeurs communautaires exprimées dans les Constitutions.

---

65. Entrevue avec sœur Hélène Denoncourt, 27 mars 2007.

66. Entrevue avec sœur Reine Décarie 17 janvier 2007.

67. Sœur Marie-Stéphane, s.n.j.m., *La musique au point de vue éducatif*, Outremont, Institut des Saints Noms de Jésus et de Marie, 1936. p. 127.

Pour elle, la musique est une force bienfaisante qui contribue de facto, par son étude et ses exigences, à la réussite scolaire générale mais aussi à un mieux-être personnel qui prédispose à une meilleure compréhension du divin. Elle le rappelait dans une lettre contemporaine à son livre : « Dieu veuille aussi et surtout accomplir par notre humble intermédiaire un bien véritable et durable. Amenons les tous à regarder « la boussole », à toujours regarder en haut ; il donne le courage, la confiance, l'enthousiasme même dans l'accomplissement d'un devoir »<sup>68</sup>. En ce sens, la musique est un point entre le monde concret et celui de la foi.

Une autre œuvre importante dans ce corpus est celle de sœur Henri-de-la-Croix. Née à Montréal le 17 juin 1900 sous le nom de Juliette Milette, elle entre au noviciat des SNJM à dix-neuf ans. Bardée de diplômes en piano, en orgue et en chant grégorien, elle complète son doctorat cinq ans plus tard. Sa thèse, *La mission spirituelle de la musique*, publiée par les Éditions Fides en 1950, remporte le deuxième prix ex æquo du concours de la province, section littéraire, en 1953. Une religieuse se rappelle d'elle lorsqu'elle était la directrice de la chorale des novices : « C'était une femme de foi profonde. Je me souviens, qu'à l'occasion de certaines fêtes, elle nous présentait les personnages qui en étaient l'objet d'une façon très vivante. On pouvait presque les voir agir devant nous »<sup>69</sup>. Elle ne se distingue pas outre mesure de la fondatrice de l'École sur le plan de sa pensée, mais va plus en profondeur sur l'expression mystique de celle-ci. Dès son avant-propos, elle pose la prémisse que la musique est « un langage du cœur que l'esprit adopte à cause de son dynamisme qui surpasse la parole et exprime l'inexprimable [...] Véritable « chemin des âmes », la musique procède de la joie et à sa manière, elle tend vers Dieu<sup>70</sup>.

La religieuse y va même de sa propre vision de la culture : « Se cultiver pour un être humain, c'est se spiritualiser » (p. 95), car selon elle, la musique est « spirituelle dans son effet et sa cause » (p. 98). Elle expose par la suite que la musique a pour effet de créer un « effet de sensibilité qui accroîtra les puissances affectives de l'âme » et que « les meilleures joies procurées par la musique sont de celles qui font lever les yeux vers les hauteurs sereines » (p. 115). Elle compare le processus d'acquisition des règles techniques et théoriques et des sacrifices consentis à cette matière comme une véritable ascèse, mais le résultat, qui est de transmettre la joie aux auditeurs, est comparable à la grâce des sacrements (p. 104). En d'autres mots, la musique est une des voies qui permet aux « enfants de Dieu d'accéder à leur père céleste » (p. 122).

---

68. SCA SNJM L222b/D.4.1.55, Lettre du 23 septembre 1948.

69. Courriel de sœur Marie-Paule Provost, 10 décembre 2007.

70. Sœur Henri-de-la-Croix, s.n.j.m., *La mission spirituelle de la musique*. Montréal, Fides, 1950, p. 12.

Nul doute que de telles idées peuvent donner le vertige à plusieurs lecteurs. Sœur Henri-de-la-Croix le sait et comprend que certaines personnes sont moins portées vers «cette immolation, cette occasion d'holocauste en l'honneur de Celui qui, seul, Est» (p. 123). Elle les rassure et précise que tout dépend de la vocation et de l'attrait intérieur de chacun et, citant l'Académicien Daniel-Rops<sup>71</sup>, elle parle de l'importance de la réalisation intégrale de la personne, du développement de toutes ses facultés et aptitudes. On le saisit sans trop de mal, pour elle, la musique, préparée et goûtée dans les meilleures conditions, mène vers «la Voix substantielle elle-même»<sup>72</sup>. La formulation des idées reflète la conception, chez cette femme, d'une harmonie certaine entre valeurs spirituelles et musique. Harmonie qui, du reste, n'est pas absente de la troisième publication musicologique analysée.

La dernière œuvre est celle d'une femme qui a profondément marqué le domaine lyrique. Née à Saint-Tite, le 26 février 1913, Jeanne Baril se joint aux SNJM en 1932 et prend alors le nom de sœur Louise-Andrée. Elle se consacre surtout au chant pour lequel elle devint l'une des plus éminentes spécialistes de la communauté. Après des études en Italie et l'obtention d'un doctorat, elle quitte la congrégation des SNJM en 1967 et adopte le nom civil de Louise André. Elle continue d'enseigner le chant à l'EMVDI, à l'Université de Montréal, puis à l'Université Laval.

Soutenue en 1957, à l'Université de Montréal, sa thèse de doctorat est publiée en 1958 par les Éditions de l'École Vincent-d'Indy sous le titre : *L'éducation de l'artiste chanteur*. Le livre consiste, pour l'essentiel, en un traité portant sur les dimensions importantes à développer chez l'étudiant en chant et la responsabilité du professeur dans la bonne préparation de l'élève. On y retrouve aussi de nombreuses formules à caractère spirituel. Là aussi, comme dans les ouvrages précédents, la formulation frappe d'emblée : «L'homme-artiste, dans sa totalité et dans sa plus haute réalisation sera d'autant plus digne de lui-même que, par la perfection de sa personne et par la perfection de son art tout ensemble, il se rapprochera davantage de cet idéal perdu dans les profondeurs de l'être éternel»<sup>73</sup>. L'œuvre de sœur Louise-Andrée ne se détourne pas des objectifs déjà mentionnés. Elle termine d'ailleurs le livre avec une formule qui évoque l'œuvre d'éducation musicale à Vincent-d'Indy : «L'idéal est un point lumineux inaccessible, mais vers

---

71. «Henri Petiot dit Daniel-Rops (1901-1965), membre de l'Académie française. Voir Maurice DRUON, *Les immortels. Dictionnaire biographique et chronologique des membres de l'Académie française depuis sa création en 1635 jusqu'au début du XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Jacques Laffitte, 2005.

72. Sœur Henri-de-la-Croix, s.n.j.m., *La mission spirituelle de la musique*, p. 140.

73. Sœur Louise-Andrée, s.n.j.m., *L'éducation de l'artiste chanteur*, Outremont, Éditions de l'École Vincent-d'Indy, 1958, p. 163.

lequel il faut toujours, quand même, orienter son regard et sa volonté ; un idéal vers lequel il faut tendre par le travail de tous les jours, source d'énergie sans cesse renouvelée qui entretient la vie de l'art dans un être vivant »<sup>74</sup>.

Les trois exemples cités plus haut illustrent à quel point les SNJM n'ont jamais sacrifié l'articulation de leur foi à leur projet éducatif. Aussi théoriques que soient les idées exprimées, elles incarnent une vision sans concession. En ce sens, il est peu probable que ces porte-paroles des SNJM soient des exemples uniques. Toutes celles ayant œuvré à l'École n'ont certes pas partagé intégralement ce qui y était dit, mais à défaut de la lettre, elles en ont eu certainement l'esprit. Une autre religieuse raconte : « Je ne parlais pas de la religion. Ce sont les élèves, à l'université, qui me questionnaient sur ma vocation. Ce que je témoignais par mon être, ils le percevaient et cela les questionnait »<sup>75</sup>.

Comment ont-elles conjugué les dimensions spirituelles à celles plus prosaïques des prix et des concours qui impliquent un esprit de concurrence entre professeurs, les différentes communautés religieuses, les universités et les conservatoires ? Il est difficile de répondre adéquatement à cette question, car on entre ici dans un domaine où chacun, religieuses et élèves, pouvaient réagir différemment. Sœur Marie-Stéphane rappelle que toutes doivent être « unies dans la vraie charité du Christ et dans le dévouement désintéressé de l'œuvre à laquelle nous collaborons »<sup>76</sup>. Une autre sœur rajoute, « la course aux prix et aux concours, si on en exclut ce qui s'éloigne de notre charisme, contribue à un sain dépassement personnel, confirme la solidité de la méthode employée et ennoblit l'œuvre »<sup>77</sup>. Du reste, dans la vie quotidienne, les valeurs des SNJM imprégnèrent les murs et de l'institution, mais les sœurs se firent plutôt discrètes et cherchèrent davantage à inspirer qu'à imposer, la musique leur servant de truchement.

## Conclusion

Alors, Vincent-d'Indy, œuvre spirituelle ou éducative ? Nous posons comme hypothèse de départ que la spiritualité propre à la congrégation s'incarnait de manière claire chez ses membres. Et qu'à leur contact, les élèves allaient se trouver modelées par cette spiritualité. Nous avons donc pu constater que la spiritualité des SNJM se caractérise par trois sources d'inspirations, la fondatrice, Eulalie Durocher, les Missionnaires Oblats de Marie-Immaculée et Mgr Ignace Bourget. La spiritualité s'inscrit donc

---

74. *Ibid*, p. 166.

75. Entrevue avec sœur Natalie Pepin, 16 février 2007.

76. SCA SNJM, L222b/D4,1.55, Lettre du 23 septembre 1948.

77. Entrevue avec sœur Monique Pomerleau, février 2007.

dans la famille spirituelle française avec, comme orientation principale, une piété mariale qui s'incarne dans le culte de l'Immaculée-Conception et un christocentrisme qui s'exprime entre autres par la dévotion au Sacré-Cœur. La fondatrice des SNJM a placé le développement intégral de la personne au cœur de sa mission éducative et ce souci de l'épanouissement individuel ne pouvait se faire que par une parfaite communion de vue et d'action des sœurs. Les SNJM ont prôné, dès les origines de l'école, une excellence académique qui se voulait la réponse logique, appropriée et adaptée, dans la société laïque, à une quête d'absolu.

À partir de l'exemple de l'EMVVDI, nous voulions vérifier si cette spiritualité était perceptible à travers différents imprimés et manuscrits. D'abord, les Constitutions et le Coutumier offrent les formules propres à un institut religieux spécialisé en enseignement. La musique fut pressentie comme un moyen efficace d'attirer les enfants vers « les lumières de la foi », voire une vocation. Les programmes généraux, puis ceux spécifiques à la musique, sont globalement muets sur les dimensions spirituelles sauf si l'on considère les citations qui se retrouvent souvent sur leur page frontispice. Les prospectus publicitaires, surtout ceux postérieurs à 1951, sont plus explicites. Néanmoins, c'est véritablement dans les lettres circulaires de sœur Marie-Stéphane et les ouvrages musicologiques que le détail de la pensée spirituelle est largement formulé et diffusé. On ne peut leur dénier une forte charge à caractère mystique et ils ont le mérite de conceptualiser clairement la vision des SNJM. Cette représentation demeure théorique et on peut dire, à partir du déroulement de la vie quotidienne, qu'elle prit la forme d'un humanisme chrétien respectueux mais soucieux d'un développement intégral de la personne, apportant du même souffle une couleur qu'une institution purement laïque ne pouvait donner. L'œuvre de Vincent-d'Indy allie donc les deux dimensions. Les SNJM, dont l'objectif premier est « leur propre sanctification », s'en sentaient imprégnées et le partagèrent :

Nous pouvons saisir le charisme de prière qui nous est propre en observant notre fondatrice. Nous la voyons insister sur l'obtention d'un haut niveau professionnel dans ses écoles car un service efficace et appliqué est, selon elle, la preuve d'un amour authentique. Nous la voyons vivre en union intime et continue avec Dieu et désirer cette même faveur pour chacune des sœurs. Il est impossible de déceler chez elle le moindre conflit entre, d'une part, l'étendue et l'intensité de son activité et d'autre part la profondeur et la continuité de sa prière contemplative authentique ; elle est pourtant engagée à fond dans la réalité du monde où elle vit. Tel est son charisme, tel est notre héritage.<sup>78</sup>

---

78. M. GARVIN, s.n.j.m., *Gardiennes du feu sacré*, p. 24.